

## Règlement intérieur Laquais Drivers Club

### ARTICLE 1 : DÉFINITION

Le Circuit du Laquais SAS, sis 931 route du Bailly, 38260 CHAMPIER, SIRET : 38485432900016; crée à partir du mois de septembre 2023, un club dédié aux particuliers souhaitant évoluer sur la piste automobile du Laquais, Le Laquais Drivers Club (LDC).

Ce dernier évoluera au sein de la structure du Circuit du Laquais et ne fera pas l'objet d'une entité juridique à part entière.

### Pourquoi le Laquais Drivers Club ?

Depuis plusieurs années, les exploitants de circuit automobile constatent une nette augmentation des demandes de journées « trackdays », aussi bien sur l'Hexagone qu'en Europe. Les circuits restent les seuls lieux pour exprimer librement notre désir de vitesse. Comme les autres, le Circuit du Laquais a vu croître cette demande ainsi que, malheureusement, le nombre de sorties de piste à grande vitesse, raison principale de l'arrêt des journées OPEN le 14 Septembre 2022.

Nous estimons que les risques inhérents à la pratique de ce sport doivent être limités afin de réduire l'exposition des membres à un éventuel accident. Le tracé technique du Circuit du Laquais nécessite, comme toute piste homologuée FFSA 1ère catégorie (+200 km/h), un bon niveau de compétence, avec une formation acquise ou à acquérir avant de vouloir être performant sur le grand tracé de 3km100.

Or à ce jour, les voitures sportives de route sont de plus en plus lourdes, rapides, assistées et imposent de moins en moins de dextérité de la part du conducteur « pilote occasionnel ». Il devient difficile de sentir la limite à ne pas dépasser tant ces autos modernes peuvent donner l'illusion que rien ne peut arriver et que notre capacité à maîtriser la perte de contrôle à haute vitesse est acquise... Il devient indispensable d'avoir une bonne compréhension de la gestion des aides électroniques et ce n'est pas chose facile.

« Cet esprit d'humilité, cette curiosité d'apprendre à se perfectionner, l'acceptation des conseils des moniteurs professionnels diplômés présents et disponibles sur les journées Club LDC, doivent être les valeurs communes auxquelles adhèrent les membres du club. Nous ferons ensemble tout notre



possible, dirigeants et adhérents, pour garantir à chacun le plaisir de rouler dans le respect les uns des autres en optimisant la sécurité. L'esprit sportif et la convivialité seront nos valeurs. »

## ARTICLES 2 : LES AVANTAGES DU LAQUAIS DRIVERS CLUB

- Obtention de votre carte de membre nominative (pilote-voiture) valable 12 mois à compter du versement de l'adhésion en ligne.
- Accès au calendrier des dates « Journées Club ouvertes » aux inscriptions.
- La présence d'un moniteur diplômé BPJEPS pour dispenser des conseils techniques et vous accompagner au besoin sur quelques tours.
- Briefing en salle et présentation des consignes de sécurité.
- Reconnaissance de la piste en introduction de chaque demi-journée.
- L'encadrement, pour le bon déroulement des séries, par 2 moniteurs diplômés BPJEPS. (Surveillance de piste).
- La mise à disposition d'un compresseur dans les stands pour réaliser la pression de vos pneus.
- Possibilité de participer à un relais FUN CUP au Circuit du Laquais avec un tarif préférentiel : 20% de remise sur votre participation individuelle à un relais FUN CUP. Offre valable une fois et non cumulable avec les promotions en cours.
- Une réduction de 10% sur l'ensemble des prestations achetées au Circuit du Laquais (hors promotions en cours et droits de piste supplémentaires).

## ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS, COTISATIONS

Le Circuit du Laquais gère les candidatures et les adhésions de ses membres. Il est responsable de ses tarifs et de l'encaissement des cotisations.

### Comment devenir membre du Laquais Drivers Club :

- Compléter le formulaire de candidature en ligne avec les informations requises : coordonnées, Marque et modèle de voiture, année de mise en circulation, N° de permis et d'immatriculation, ...
- Votre véhicule devra répondre en tout point aux normes de bruit du Circuit du Laquais.
- Avoir une assurance annuelle couvrant les dommages occasionnés sur les infrastructures du circuit (en + de la RC – environ 190€/ an) : [cliquez ici](#)
- Obtenir l'agrément du comité de direction du Laquais Drivers Club qui vous retournera, en cas d'avis favorable, un mail pour valider votre cotisation en ligne.



- Verser la cotisation annuelle au Club : 900 € TTC

**L'adhésion inclut selon votre profil :**

- 1 coaching pilotage avec votre véhicule personnel et 2 journées de roulage ou 1 coaching pilotage avec votre véhicule personnel et 3 demi-journées pour les membres n'ayant jamais roulé au Laquais.
- 3 journées de roulage ou 5 demi-journées pour les membres ayant déjà roulé au Laquais.

Un membre peut acquérir un ou plusieurs droits de piste supplémentaires si le crédit de son adhésion annuelle est épuisé :

½ journée supplémentaire : 150€ TTC	Journée supplémentaire : 250€ TTC
-------------------------------------	-----------------------------------

Les postulants au Laquais Drivers Club devront soumettre leur candidature en remplissant le formulaire de candidature du Laquais Drivers Club en suivant le lien ci-dessous :

<https://piste.laquais-stage-de-pilotage.com/formulaire-dadhesion-au-laquais-drivers-club>

Les candidatures seront étudiées par le comité de direction du Circuit du Laquais qui transmettra sa décision dans les plus brefs délais. En cas d'avis favorable les postulants devront verser leur cotisation pour leur adhésion annuelle en suivant un lien internet fourni dans le mail de réponse.

Le comité de direction se réserve le droit de ne pas accepter une candidature qui ne répondrait pas aux critères d'adhésion du LDC à savoir :

- La marque et le modèle de véhicule personnel du postulant.
- Les éventuelles modifications effectuées sur le dit « véhicule » : admission, échappement, carrosserie, ...
- L'éventuel refus de participer à un coaching pilotage avec son véhicule personnel sur soumission du comité de direction.
- La non souscription de l'assurance obligatoire « dommages matérielles », aux éventuelles dégradations matérielles en cas de sortie de piste, commises aux infrastructures du Circuit du Laquais.

L'adhésion au Laquais Drivers Club entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.



- L'adhésion est établie pour une période de 12 mois à compter du versement de la cotisation en ligne (date de la commande faisant foi).
- L'adhésion peut être souscrite à tout moment en cours d'année civile.
- Un mail vous sera envoyé à l'issue de la période de validité de votre adhésion pour procéder à son renouvellement.
- En cas de non renouvellement de son adhésion annuelle, le membre sera tacitement exclu du Laquais Drivers Club et ne pourra plus participer aux activités de ce dernier.

#### **ARTICLE 4 : ACCÈS A LA PISTE AUTOMOBILE DU CIRCUIT DU LAQUAIS DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU LAQUAIS DRIVERS CLUB**

L'accès à la piste automobile du Circuit du Laquais, sur les journées du Laquais Drivers Club, est strictement réservé aux membres du Club.

Les réservations sont obligatoires et s'établissent en ligne sur notre site internet. Les réservations et accès à la piste automobile du Circuit du Laquais ne peuvent se faire que par un membre à jour de cotisation annuelle. L'accès à l'enceinte du Circuit du Laquais se fera à 8h30 le matin et 13h30 l'après-midi.

#### **HORAIRES DE ROULAGE DES JOURNEES CLUB :**

- 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00.
- 2 séries de 12 voitures au maximum en alternance (session de 20 à 30 min selon le timing).
- 1 accompagnant autorisé en passager du pilote « membre » à l'avant du véhicule et à partir de 14 ans. Les pilotes supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Le nombre d'accompagnants est limité à 3 personnes.

Les pique-niques sont strictement interdits dans l'enceinte du Circuit du Laquais.

Les adhérents sont tenus de laisser les stands propres après leur passage : déchets, emballages, ...

Pour l'activité « Journée Club avec son véhicule personnel », et afin de respecter les règles préfectorales, la direction du Circuit du Laquais rappelle :

- Tout véhicule doit être en bon état (carrosserie, mécanique, freins, amortisseurs) et disposer d'un crochet de remorquage.





- Tout véhicule doit être équipé d'un pot d'échappement d'origine constructeur dit de série en parfait état. L'admission des moteurs doit également être d'origine. A défaut de répondre aux normes de bruit, les véhicules ne peuvent être autorisés à rouler.

**En s'inspirant de l'article 2-B11-1 des RTS CIRCUIT ASPHALTE :**

- La répartition des séries sera faite en fonction du poids des véhicules.
- Les véhicules de configuration 1 (moins de 800 kg) ne pourront pas rouler avec les véhicules de configuration 3 (entre 800 et 2000 kg).
- Les véhicules de configuration 2 (entre 700 et 1100 kg) pourront être répartis dans les séries des véhicules de configuration 1 ou 3 à l'appréciation du responsable du circuit en tenant compte des performances des véhicules et de l'expérience des pilotes.
- Tout véhicule doit avoir les roues couvertes (Berline, coupé sportif). Les véhicules ayant les roues non – couvertes (monoplace) sont autorisés à prendre la piste sur des dates dédiées, en semaine uniquement. C'est également le cas pour les sports prototypes.
- Toute glissade sur piste sèche est formellement interdite pour des raisons de nuisances sonores. Le DRIFT est INTERDIT !!!
- Tout comportement jugé dangereux par le directeur de piste, toutes sorties répétées entraînera immédiatement l'exclusion du circuit sans remboursement.
- Le port du casque et du harnais ou ceintures est obligatoire, pour le pilote et le passager.
- Aucun passager ne doit prendre place à l'arrière d'un véhicule. L'âge minimum pour être passager est fixé à 14 ans.
- Le nombre de véhicules admis en même temps sur la piste est limité à 12. Au-delà des séries de 20mn sont organisées par le chef de piste.
- En cas de sortie d'un véhicule nécessitant une intervention, nul n'est autorisé à pénétrer sur le circuit en dehors du personnel du Laquais, sauf accord préalable.



- Les dommages occasionnés lors de la sortie de piste par un véhicule (dans un rail par exemple) seront facturés au pilote de ce même véhicule. Une déclaration auprès de l'assurance obligatoire sera effectuée par l'adhérent en personne pour obtenir une prise en charge. Le Circuit du Laquais n'est pas responsable des échanges et résultats des éventuelles demandes de prise en charge auprès de la compagnie d'assurance engagée.
- Les séances réservées aux véhicules des particuliers sont interdites les après – midi de dimanches et jours fériés.

#### **ARTICLE 5 : NON-RESPECT ET EXCLUSION**

En cas de non-respect du présent règlement, le comité de direction du Circuit du Laquais pourra convoquer à un entretien le membre en infraction. Ce dernier sera invité à apporter tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de son comportement.

Le comité de direction du Circuit du Laquais se réserve le droit d'exclure, sans préavis, un membre du Laquais Drivers Club qui ne respecterait pas les consignes de sécurité, le présent règlement intérieur ou adopterait un comportement dangereux ou/et irrespectueux à l'égard du personnel du Circuit du Laquais ou des autres membres pendant les journées Club.

L'adhérent en question perdra le bénéfice de sa cotisation (sans remboursement) et ne pourra plus prétendre à une nouvelle postulation pour intégrer le Club.

#### **ARTICLE 6 : CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le présent règlement intérieur devra être accepté par l'adhérent au moment du versement de sa cotisation en ligne. Il est recommandé à chaque adhérent de prendre connaissance de ces documents avec attention. L'ignorance de leur contenu ne pourra en aucun cas être invoquée pour excuser les éventuelles infractions commises.

Le comité de Direction reste seul juge de l'interprétation et de l'application du présent règlement qu'il pourra modifier à tout moment. Le présent règlement intérieur adopté par la réunion du Comité de Direction du 07 Septembre 2023 est mis en œuvre à compter de cette date et annule par conséquent toute disposition antérieure.



## **ARTICLE 6 : INFORMATIONS PERSONNELLES, RESPECT DES DONNÉES ET DROIT A L'IMAGE**

Toutes les données personnelles des adhérents sont la propriété du Circuit du Laquais pour la bonne gestion du Laquais Drivers Club.

Le Circuit du Laquais s'interdit de communiquer toute information personnelle relative aux adhérents. Les anciens adhérents peuvent à tout moment, par demande écrite, demander la suppression de leurs données personnelles.

